

MAIRIE DE PARIS



# CHARTRE DE GESTION DES DÉCHETS

DANS L'HABITAT PRIVÉ ET  
LE LOGEMENT SOCIAL À PARIS



LE PARIS  
DU TRI  
[leparisdutri.fr](http://leparisdutri.fr)



# Préambule

Engagée dans les grands défis de ce siècle, la Ville de Paris construit une stratégie « Zéro Déchet » pour assurer la préservation de nos ressources, développer une économie plus locale et circulaire, et passer d'une ville du jetable à une ville durable.



Dans cette perspective, la municipalité a affirmé sa volonté de donner la priorité à la réduction des déchets, au réemploi et à leur valorisation. Alors que seulement 20 % des déchets des Parisien-ne-s sont aujourd'hui recyclés, l'augmentation significative du tri à Paris est un impératif, principalement dans les immeubles d'habitation. Aujourd'hui 50 % du contenu du bac vert est composé de matériaux recyclables et chaque année, ce sont plus de 400 000 tonnes supplémentaires de déchets qui pourraient être recyclés si le tri était fait.

C'est pourquoi la Ville de Paris s'est engagée aux côtés de CITEO dans un vaste plan de relance du tri. Un saut quantitatif et qualitatif est nécessaire pour atteindre l'objectif de 65 % de recyclage ou valorisation organique à l'horizon 2025, fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

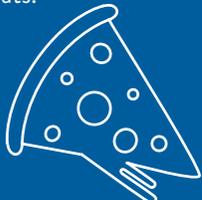
Le parc résidentiel parisien est composé à 20 % par le logement social et 80 % par des logements privés. Les gestionnaires d'immeubles et leurs prestataires (gardiens, entreprises d'entretien des immeubles et de services aux résidents) constituent des partenaires incontournables pour la Ville. Leur implication est essentielle pour atteindre les objectifs fixés.

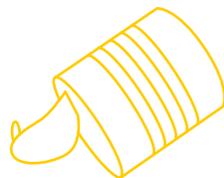


La charte permet d'affirmer le partenariat entre la Ville et les bailleurs, les gestionnaires et les sociétés associées à la gestion de l'habitat, de créer une dynamique de mobilisation et d'échange et d'établir une série d'objectifs ambitieux et partagés en matière de gestion des déchets.

Cette démarche partenariale comporte une première série d'engagements réciproques relatifs au tri des déchets entre la Ville et les gestionnaires d'immeubles ou leurs prestataires. Au fur et à mesure des échanges, elle pourra s'élargir à d'autres acteurs et s'enrichir de nouvelles thématiques comme la propreté, le réemploi, le prêt d'objets ou de biens d'équipement entre résidents, le dispositif « stop pub »...

Les signataires se réuniront chaque année afin d'évaluer la mise en œuvre de la présente charte et les perspectives de nouveaux partenariats.





# les objectifs partagés



Les signataires de cette charte reconnaissent la nécessité de développer un corpus de bonnes pratiques en matière de gestion des déchets et partagent les objectifs suivants :

- ✓ **Développer leur partenariat dans le domaine de la gestion des déchets afin de réduire les déchets produits et d'augmenter la quantité et la qualité des déchets triés en vue de leur recyclage**
- ✓ **Améliorer l'information de tous**
- ✓ **Favoriser une meilleure qualité de vie des habitants et assurer une propreté au quotidien des espaces dédiés à la gestion des déchets**
- ✓ **Respecter les engagements de la présente charte**





# les engagements



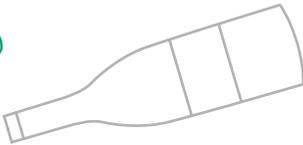
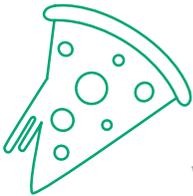
## AXE 1 : OPTIMISATION DU TRI DES DÉCHETS DANS LES IMMEUBLES

### La mairie de Paris s'engage à :

- ✓ Établir une programmation d'audits des locaux-poubelles sur la base des informations transmises par le gestionnaire ;
- ✓ Proposer des schémas d'organisation des locaux-poubelles ;
- ✓ Repérer les principaux dysfonctionnements et proposer des mesures correctives.

### Les gestionnaires d'immeubles et leurs prestataires s'engagent à :

- ✓ Transmettre les informations concernant les modalités d'accès et les contacts sur place nécessaires à la réalisation des audits ;
- ✓ Respecter les préconisations de la mairie de Paris ;
- ✓ En cas de travaux, rendre les locaux-poubelles accessibles et fonctionnels ;
- ✓ Prendre en compte le tri des déchets dans les foyers (espace dans les cuisines, suppression des vide-ordures...) lors des opérations de rénovation ou de construction ;
- ✓ Mobiliser et informer les équipes en interne (gardiens, prestataires, encadrants de proximité) des interventions de la mairie de Paris ;
- ✓ Optimiser les dotations des différents bacs en vue d'améliorer le tri.



## AXE 2 : DISPOSITIFS DE COLLECTE

### La mairie de Paris s'engage à :

- ✓ Délivrer les différents bacs de collecte en vue d'améliorer la quantité et la qualité du tri ;
- ✓ Assurer la maintenance (réparation, remplacement) des bacs ;
- ✓ Informer des jours et tranches horaires de collecte de la manière la plus précise possible (dispositif d'alerte des gardiens et des entreprises d'entretien des immeubles) ;
- ✓ Assurer un service d'enlèvement des déchets encombrants efficace et réactif ;
- ✓ Traiter les dysfonctionnements signalés.

### Les gestionnaires d'immeubles et leurs prestataires s'engagent à :

- ✓ Assurer et maintenir la propreté des bacs et des locaux-poubelles ;
- ✓ Signaler les casses de bacs, les besoins en dotation et les dysfonctionnements liés à la gestion des déchets repérés notamment à l'aide de l'application « DansMaRue » ;
- ✓ Respecter les jours de collecte selon les flux et les horaires de sortie des bacs ;
- ✓ Présenter les cartons pliés au pied des bacs à couvercle jaune.





### AXE 3 : SIGNALÉTIQUE DE TRI ET DE COLLECTE

#### La mairie de Paris s'engage à :

- ✓ Fournir les supports de consignes de tri (affiches) ;
- ✓ Livrer les nouveaux bacs avec les stickers de consignes de tri.



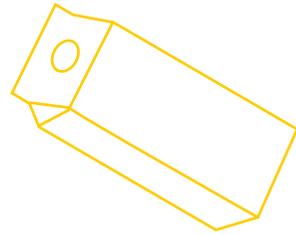
#### Les gestionnaires d'immeubles et leurs prestataires s'engagent à :

- ✓ Apposer les affiches dans les locaux poubelle ;
- ✓ Coller les stickers sur les différents bacs.

### AXE 4 : SENSIBILISATION DES RÉSIDENTS

#### La mairie de Paris s'engage à :

- ✓ Mettre à disposition de l'ensemble des signataires de la charte le guide du tri ;
- ✓ Proposer des actions de sensibilisation des résidents en porte à porte sur la base des dysfonctionnements repérés notamment à l'aide d'outils numériques ;
- ✓ Participer à l'animation des manifestations en pied d'immeubles ;
- ✓ Repérer les mauvaises pratiques et informer les gestionnaires, les gardiens ou les résidents.



#### Les gestionnaires d'immeubles et leurs prestataires s'engagent à :

- ✓ Informer les nouveaux résidents sur la gestion des déchets (guide du tri, informations sur la gestion des déchets dans le livret d'accueil des nouveaux arrivants) ;
- ✓ Repérer et signaler les mauvaises pratiques afin d'y remédier ;
- ✓ Proposer et co-animer des manifestations en pied d'immeubles en coopération avec des associations de locataires ou de copropriétaires.





## AXE 5 : COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

### La mairie de Paris s'engage à :

- 
- ✓ Accompagner, sur demande du gestionnaire d'immeubles habilité à représenter les habitants, la mise en place d'un composteur collectif en pied d'immeuble, sous conditions d'éligibilité\*. L'accompagnement comprend la fourniture de l'ensemble du matériel (composteur, bioseaux, guides...), la formation du référent, le suivi du site via le blog « Compost et vous à Paris » et une visite annuelle.

### Les gestionnaires d'immeubles et leurs prestataires s'engagent à :

- ✓ Informer les habitants de la possibilité de disposer d'un composteur collectif en pied d'immeuble financé par la Ville de Paris ;
- ✓ Informer les habitants des modalités d'accompagnement proposé par la ville de Paris pour le fonctionnement du dispositif.

## AXE 6 : IMPLICATION ET FORMATION DES INTERVENANTS (GARDIENS, PRESTATAIRES...)

### La mairie de Paris s'engage à :

- 
- ✓ Proposer des formations à destination de l'ensemble des signataires de la charte et de leurs salariés impliqués dans la gestion des déchets, notamment les gardiens d'immeubles.



### Les gestionnaires d'immeubles et leurs prestataires s'engagent à :

- ✓ Inscrire aux formations les gardiens et les encadrants et s'assurer de leur participation aux sessions de formation ;
- ✓ Inscrire l'objectif d'une bonne gestion quantitative et qualitative des déchets dans les contrats passés avec les prestataires responsables des locaux-poubelles.

\* 7 foyers minimum, un référent nommé, faisabilité technique, débouché pour le compost, accord écrit du gestionnaire d'immeuble.

# Charte de gestion des déchets dans l'habitat privé et dans le logement social à Paris

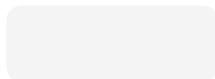
## SIGNATAIRES

A Paris, le .....

### POUR LA VILLE DE PARIS :

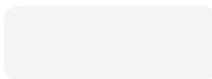
**Mao PENINO**

Adjoint à la Maire de Paris  
chargé de la propreté, de l'assainissement,  
de l'organisation et du fonctionnement  
du Conseil de Paris



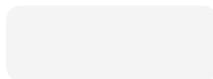
**Antoinette GUHL**

Adjointe à la Maire de Paris  
chargée de l'économie sociale et  
solidaire, de l'innovation sociale  
et de l'économie circulaire



**Ian BROSSAT**

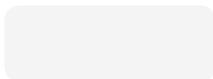
Adjoint à la Maire de Paris  
chargé du logement, de l'habitat  
durable et de l'hébergement  
d'urgence



### POUR LES GESTIONNAIRES D'IMMEUBLES, LES ENTREPRISES DE SERVICES AUX RÉSIDENTS :

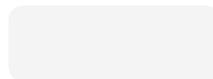
**Pour ICF Habitat**

**Cécile QUEILLE**  
Directrice Générale



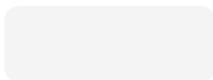
**Pour la RIVP**

**Serge CONTAT**  
Directeur Général



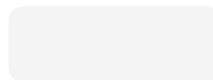
**Pour Immobilière 3F**

**David MEGRIER**  
Directeur Départemental



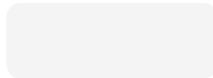
**Pour Elogie-SIEMP**

**Valérie DE BREM**  
Directrice Générale



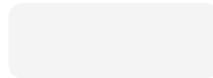
**Pour le cabinet Loiselet-Daigremont**

**Philippe LOISELET**  
Directeur Général



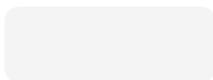
**Pour la Fondation de Madame Jules LEBAUDY**

**Agnès BLADOU**  
Directrice Générale



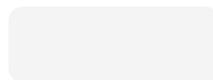
**Pour FONCIA**

**Cyrille GORIN**  
Président



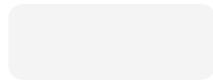
**Pour Paris Habitat**

**Roger MADEC**  
Président



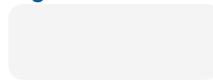
**Pour COVEA Immobilier**

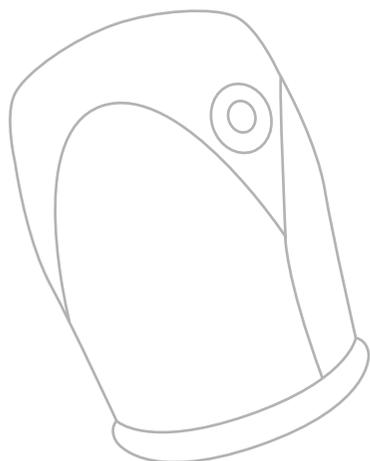
**Chantal BOURREAU**  
Responsable pôle Property



**Pour l'entreprise Utile et Agréable**

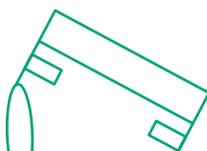
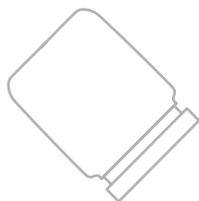
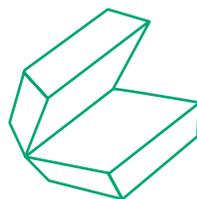
**Auréli BOILEAU**  
Directrice Générale





# REJOIGNEZ LE MOUVEMENT

[leparisdutri.fr](http://leparisdutri.fr)



Mise en page : 2017, G. 3. PRT.DPE/SIRUS/DN

**CITEO**

Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.

**TOUTE L'INFO**  
au 3975\* et  
sur **PARIS.FR**

\* 0,05 € par minute + le prix normal de l'appel